

Association des Ombudsmans de la Méditerranée

جمعية الأمبودسمان المتوسطيين

Asociación de Ombudsman del Mediterráneo

Association of Mediterranean Ombudsmen



Troisième Rencontre de l'association des Ombudsmans de la Méditerranée (AOM)

14 - 15 décembre 2009, Athènes, Grèce

« *Transparence dans les services publics : quel rôle pour l'Ombudsman ?* »

Rapport de l'Assemblée Générale

Athènes, 15 Décembre 2009

1. Rapport du Président :

Le Président se félicite de cette troisième rencontre et remercie les équipes organisatrices. M. IRAKI espère vivement le renforcement de la coopération entre les Médiateurs de la Méditerranée.

2. Rapport d'activité du Secrétaire général :

● Bureau de Stockholm :

L'AOMF avait avancé l'argent nécessaire à la location de la salle et au dîner du Bureau de Stockholm. Le remboursement a été effectué au mois de septembre 2009 par un virement bancaire du compte de l'AOM vers le compte de l'AOMF.

● Rencontre Athènes :

Organisée conjointement par les institutions grecque, marocaine, espagnole et française.

Le Secrétariat général s'est chargé d'envoyer les invitations et d'effectuer les inscriptions en lien avec l'agence de voyage et a coordonné l'organisation avec les différentes institutions ainsi que la préparation des différentes tables rondes.

● Inauguration du siège à Tanger :

Le Secrétariat général a soutenu l'organisation de cette réunion et il a envoyé les invitations pour cet événement.

● Consolidation de la communication par Internet :

Grâce à l'institution de Diwan Al Madhalim, ce site est vivant et permet un échange d'informations et la publication des rapports des rencontres de l'AOM.

Les Actes de Marseille sont ainsi d'ores et déjà en versions française et anglaise sur le site. Les versions arabe, et espagnole suivront très prochainement. Plus de 90 pages de retranscription de discours et de riches débats dans nos quatre langues de travail seront donc à la disposition des membres de l'AOM.

● Elaboration d'une nouvelle étude :

Proposition d'élaboration d'une nouvelle étude approfondie sur le fonctionnement des institutions du Sud de l'AOM en complément de l'étude du Professeur Kucsko Stadlmayer. Cette étude remplacerait les études précédentes prévues qui portaient sur le rôle des Ombudsmans dans l'application et le respect des conventions internationales dans le domaine des droits de l'Homme et sur les thèmes de la santé, de la famille, du travail, des conditions de détention et des droits de l'enfant.

● Organisation de formations des collaborateurs des médiateurs membres de l'AOM :

La première formation anglophone sera organisée en mars 2010 à Rabat, l'AOMF ayant accepté de mettre ce centre à la disposition des membres de l'AOM.

Propositions de thèmes : (issus des 4 premiers thèmes des formations AOMF)

- ❖ Traitement des plaintes : recevabilité
- ❖ Traitement des plaintes : étude et suivi
- ❖ Les techniques de médiation
- ❖ Les moyens d'intervention du médiateur

● Réalisation d'une newsletter :

Le Secrétariat général s'engage à réaliser une newsletter trimestrielle en français qui sera publiée dans les quatre langues de travail sur le site internet : www.ombudsman-med.org.

La traduction se fera en lien avec les institutions suivantes :

- ❖ Arabe avec Diwan Al Madhalim
- ❖ Anglais avec l'Ombudsman de Malte
- ❖ Espagnol avec le Défenseur du Peuple espagnol.

3. Point financier :

● Transfert du compte bancaire à Malte :

Le compte bancaire de l'association, originellement domicilié au Maroc est en cours de transfert à Malte, siège du trésorier de l'association. Un compte bancaire en euros a été ouvert par l'Ombudsman SAID PULLICINO.

● Budget prévisionnel de la rencontre d'Athènes (en Euros) au 11 décembre 2009 :

Hôtel	10.530€
Transports	24.800€
Location de la salle, interprétariat, transcription	18.297€
Repas - rafraîchissements	13.755€
Frais administratifs, publications et impressions	5679,93€
TOTAL	73.061,93€

Ont participé au financement de cette rencontre : Le Diwan Al Madhalim, l'Ombudsman Grec, le Défenseur du Peuple espagnol et le Médiateur de la République française à hauteur de 16 000 euros chacun. L'ajustement se fera par une réduction égale de la contribution des quatre institutions organisatrices.

L'Organisation internationale de la Francophonie a contribué à hauteur de 10 000 euros (un premier virement de 8000 euros a déjà été effectué, les 2000 euros restants seront transférés après présentation des justificatifs).

Les quatre pays organisateurs ont accepté de prendre entièrement à leur charge le personnel supplémentaire nécessaire sur place, afin de ne pas augmenter le budget général de la rencontre. La règle d'une personne prise en charge par institution a ainsi été respectée par tous les membres.

- **Cotisations :**

Au 04 Décembre 2009, et sous réserve d'éventuels virements non encaissés à cette date, 9 institutions membres n'avaient pas payé leur cotisation à l'Association.

Un rappel de paiement des cotisations a été envoyé en lien avec le Trésorier le 7 Décembre dernier à ces 9 membres.

- **Etat du compte au 9 décembre 2009 : 64 375,50** dirhams soit environ **5 650** euros.

Le Rapport financier est adopté à l'unanimité.

4. Révision de l'article 2 des Statuts :

Changement de l'adresse notifiée dans l'article 2 : déplacement du siège de l'association à Tanger. Ci-dessous, la nouvelle version de l'article 2.

Article 2 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de l'Association est fixé à l'adresse suivante :

Association des Ombudsmans de la Méditerranée, 11 Rue El Ouchak, 90000 Tanger, Royaume du Maroc.

Le siège social peut être déplacé à l'intérieur du pays où il est établi suivant les dispositions des lois locales. S'il est déplacé dans un autre pays, le déplacement sera fait selon les dispositions des lois du pays hôte après changement de l'immatriculation. Tout déplacement du siège social doit être proposé, par écrit, par un membre votant. L'accord des deux tiers des membres votants est requis pour autoriser un déplacement du siège social.

Cette révision est adoptée à l'unanimité.

5. Présentation de l'étude complémentaire sur les critères d'octroi de la qualité des membres – Gérard Fellous

Certaines institutions n'avaient pas répondu au questionnaire, l'Autorité palestinienne et l'ARYM se sont engagés à le faire.

Concernant le Liban, le gouvernement actuel a promis d'agir rapidement pour la création d'une institution.

M. Fellous a de plus suggéré de créer un comité d'adhésion pouvant examiner les candidatures déposées. Ce comité pourrait être composé du Président, des Vice-présidents et du Secrétaire général.

5. Bis. La qualité des membres votants :

Afin d'échanger, de travailler ensemble et de réellement pouvoir améliorer la situation, l'Association des Ombudsmans de la Méditerranée doit être inclusive et favoriser l'adhésion. Le Secrétaire général, M. DELEVOYE, propose ainsi que dans un souci de clarification, sous l'appellation de l'ONU, **la totalité des membres de l'association soient des membres votants et que seules les institutions internationales représentées soient des observateurs.**

Les différents membres font en effet remarquer qu'il est difficile de définir « la Méditerranée » ou « l'espace méditerranéen » et que cette proposition est en conformité avec les objectifs de l'association.

L'Ombudsman jordanien fait état de sa volonté d'adhérer à l'association qui peut beaucoup apporter à son institution. Ce partenariat contribuera au développement de l'institution de l'Ombudsman en bénéficiant des différentes expériences.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, l'Ombudsman Jordanien est ainsi le dernier venu dans l'association.

6. Adoption de la Résolution finale :

La Résolution finale est adoptée à l'unanimité.

7. Calendrier prévisionnel de l'AOM : préparation des prochaines réunions :

Le Premier Vice-président, M. MUGICA HERZOG propose d'organiser la prochaine réunion à Madrid à la mi-juin 2010.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.